



Règlement du Prix CCIFER 2008

Le présent Règlement règle la modalité d'organisation et les règles de participation au Prix CCIFER, organisé par la Chambre Française de Commerce et Industrie en Roumanie.

Objectifs du Prix

Le Prix CCIFER a pour objectif de récompenser et de promouvoir les réalisations les plus innovantes des sociétés membres et il est divisé dans les catégories suivantes:

1. La société la plus performante
2. Le meilleur début
3. L'entreprise innovante

Pour les entreprises, ce Prix constitue une opportunité d'échanger les bonnes pratiques.

Conditions de participation

Ce Prix concerne toutes les sociétés membres de la CCIFER quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Les entreprises au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier.

Les participants sélectionnés pour le prix ne peuvent pas se retirer de la compétition.

Le lauréat du Prix CCIFER s'engage à faire partie du jury de l'année suivante.

La participation au concours est gratuite. Cela n'engage pas une réservation de place à la soirée de remise des prix. Une société peut participer à une ou plusieurs des catégories mentionnées auparavant.

Les critères de sélection des candidatures

Le Prix est décerné aux entreprises qui présentent les réalisations les plus exemplaires.

Les critères de choix sont :

- la croissance
- la rentabilité
- l'innovation
- l'esprit entreprenant

La constitution des dossiers de candidature

Les sociétés membres de CCIFER qui désirent participer à Prix CCIFER sont obligées à soumettre le dossier de candidature contenant les informations ci-attachées, jusqu'au 17 octobre 2008. Les candidats s'engagent :

- A recevoir ou à répondre aux questions du Chargé de Projet des Prix CCIFER avant la date limite inscrite dans le dossier de candidature
- A fournir une plaquette de présentation de l'entreprise
- A joindre à sa candidature tous documents et réalisations justifiant la participation

La composition du jury

Le jury réunit des membres de la chambre impartis, choisis sur le critère de leur notoriété au sein de la communauté d'affaires franco-roumaine. Le jury sélectionnera un prix par catégorie et le Prix CCIFER de l'année.

Si au cours de l'analyse des dossiers de candidature, il s'avère qu'un membre du jury présente des intérêts convergents avec un candidat, il s'engage à ne pas prononcer d'avis sur ce dossier.

Les informations contenues dans les dossiers sont confidentielles et seront rendu connues exclusivement aux membres du jury. Les membres du jury s'engagent à garder toutes les informations portées à leur connaissance strictement confidentielles par l'intermède d'un accord de confidentialité conclu par chaque membre du jury avec CCIFER.

La remise des Prix

Ce Prix se termine par la remise d'un trophée dans le cadre de la Gala CCIFER.

La sélection des lauréats se fera en plusieurs étapes :

- une sélection des nominés, 3 par catégorie, le 30 novembre 2008
- une sélection finale, une par catégorie, le 18 novembre 2008.

Les finalistes seront gardé secret, sous la surveillance d'un notaire, jusqu'au moment de remise de prix, le 18 novembre, conformément au programme de la soirée.

Informations supplémentaires

Les sociétés intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires concernant le Prix CCIFER au numéro de téléphone 021 317 12 84, personne de contact Adriana RECORD.